

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 220 CC COEUR COTE FLEURIE

Bases exonérées sur délibération : 0
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 85 060 094
 Bases prévisionnelles d'imposition : 90 730 973

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	90 730 973	4,04	3665531

A CAEN, le 07 mars 2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
 BERNARD TRICHET

A , le

Le Préfet,

A Douville , le 24 mars 2023
 Le Président,



(Handwritten signature)

Philippe AUGIER
 Président

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
 Reçu en préfecture le 04/04/2023
 Publié le 06/04/2023
 ID : 014-241400415-20230324-D035_240323-DE



III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

1259 TEOM -- I

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 220 CC COEUR COTE FLEURIE

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	059 BENERVILLE SUR MER	P	3 242 403
	079 BLONVILLE SUR MER	P	6 476 555
	220 DEAUVILLE	P	26 179 797
	557 SAINT ARNOULT	P	3 105 709
	578 SAINT GATIEN DES BOIS	P	1 696 343
	645 SAINT PIERRE AZIF	P	294 674
	699 TOUQUES	P	6 943 874
	701 TOURGEVILLE	P	7 015 218
	715 TROUVILLE SUR MER	P	17 950 766
	731 VAUVILLE	P	357 643
	754 VILLERS SUR MER	P	15 621 933
	755 VILLERVILLE	P	1 846 058